

Collectif Droits de l'Homme Romeurope Ile-de-France

ASAV (*Association pour l'accueil des voyageurs*) – **ASET 93 et 95** (*Aide à la scolarisation des enfants tsiganes*) –

ASEFRR (*Association de Solidarité en Essonne aux familles roumaines et roms*) –

CCFD- Terre solidaire – **ECODROM - FNASAT-Gens du voyage** – **Habitat Cité** – **Hors la Rue** – **LA CIMADE** (*Comité intermouvements auprès des évacués*) – **La rose des vents** – **LDH** (*Ligue des Droits de l'Homme*) – **Les enfants du Canal** – **MDM** (*Médecins du Monde*) – **MRAP** (*Mouvement contre le racisme et pour l'amitié entre les peuples*) – **PU-AMI - Romeurope Val-de-Marne** – **Secours catholique (Caritas France)**

Et le Collectif Romeurope 92 sud, le collectif Romeurope 93, le Collectif de soutien aux familles roms de Roumanie (95), le Collectif Romyvelines (78), le Collectif Romeurope 77, Collectif Romeurope Noisy le Grand (93), Collectif Romeurope du Val Maubuée (77),



Paris, le 7 janvier 2015

Pas de sépulture pour un bébé au cimetière de Champlan

Le collectif Romeurope Ile de France tient à dénoncer l'injustice flagrante qui a eu lieu à Champlan (91) suite au décès, pendant les fêtes, d'un nourrisson dont la famille habite un bidonville situé sur cette commune. Informé du décès du bébé, le maire s'est opposé à son inhumation sur le territoire communal, prétextant un manque de place.

Ce n'est qu'en réaction à la polémique suscitée par cette affaire que ce maire a changé de position et a décidé de nier avoir été à l'origine d'un tel refus. Le collectif se permet de douter de la sincérité de ce changement de discours de la part d'un élu qui n'avait pas hésité, il y a quelques mois de cela, à faire paraître un avis municipal extrêmement stigmatisant envers des Roms (ou considérés comme tels) installés sur sa commune, sous couvert de prévention sanitaire.

La présente affaire est malheureusement significative de la politique menée à l'égard des citoyens européens pauvres en particulier s'ils sont roms. Leur exclusion commence dès l'école, dont les portes restent fermées pour une majorité d'entre eux, en violation flagrante des conventions internationales ratifiées par la France et au mépris de la loi instaurant l'obligation de scolarité pour tout enfant dès 6 ans. L'exclusion se poursuit sous diverses formes que ce soit l'accès au logement, au travail, aux prestations sociales, aux droits civils, et apparemment dorénavant jusque dans l'attribution d'une sépulture.

Si la décision inhumaine du maire de Champlan doit être dénoncée, elle ne doit pas faire oublier l'exclusion sociale et administrative qui touche ces personnes au quotidien et ne doit pas cacher les responsabilités des décideurs politiques, au niveau local mais également au niveau national.

Le collectif espère que cette nouvelle année sera l'occasion pour les responsables publics de prendre quelques bonnes résolutions afin que les droits fondamentaux de ces personnes qui sont contraintes de vivre dans des squats ou des bidonvilles deviennent réalité et qu'ainsi leur dignité soit enfin respectée.

Contact presse : Lisa Taoussi, 06 68 43 15 15